

Membres présents : ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura, BOCK Pascal, DOMINELLI Cosimo, JACOB Philippe, SINDT Francis, TOULZA Chantal, ZANZANA Marie-Josée.

Membres absents : SABIRON Gaëlle

1) Prix du bois d'affouage

Le Conseil Municipal fixe le prix du stère de bois à façonner

- Pour les personnes de la commune :
de 8 € pour les rémanents à incinérer à 10 € selon les difficultés
- Pour les personnes hors commune :
de 10 € pour les rémanents à incinérer à 12 € selon les difficultés

2) Etat de prévision des coupes en forêt communale pour 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'état de prévision des coupes en forêt communale pour 2022 présenté par l'ONF. Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal modifie le programme de travaux d'exploitation et décide de reporter en partie les coupes de la parcelle 13.

3) Prix des concessions au cimetière (columbarium)

Le Conseil Municipal décide fixer les prix des concessions au cimetière comme suit :

- Case columbarium : 1 100 euros pour 30 ans
- Concession simple : 150 euros pour 30 ans
- Concession double : 300 euros pour 30 ans

4) Contrat d'entretien de la mairie

Suite au départ à la retraite de l'agent d'entretien le conseil municipal décide de faire appel à la société EFFI + de Velving et autorise le maire à signer le devis d'entretien de la mairie pour un montant de 234 euros TTC par mois matériels et produits d'entretien compris.

5) Don

Le conseil municipal accepte le don de 1 650 €

6) Extension du réseau d'assainissement rue de l'église.

Afin de permettre la construction de nouvelles constructions rue de l'église, le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'assainissement. Appelé à se prononcer sur le sujet, le Conseil Municipal accepte la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement rue de l'église. Il charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette décision.

7) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prévoir des travaux d'assainissement rue de l'église afin de permettre la construction de nouvelles maisons d'habitations après le numéro 33.

Aussi, il propose la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCHPB (communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois) pour la réalisation des travaux. Appelés à en délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent de faire réaliser les travaux d'assainissement et chargent le Maire de signer la convention.

8) Extension du réseau d'assainissement rue des fontaines.

Afin de permettre la construction de nouvelles constructions rue des fontaines, le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'assainissement. Appelé à se prononcer sur le sujet, le Conseil Municipal accepte la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement rue des fontaines. Il charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette décision.

9) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prévoir des travaux d'assainissement rue des fontaines afin de permettre la construction de nouvelles maisons d'habitations après le numéro 8. Aussi, il propose la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCHPB (communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois) pour la réalisation des travaux.

Appelés à en délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent de faire réaliser les travaux d'assainissement et chargent le Maire de signer la convention.

10) Rénovation de l'éclairage public en LED

Après en avoir en avoir délibéré le conseil municipal décide de faire procéder à la rénovation de l'éclairage public en LED. Les travaux prévus sont d'un montant de 23 053.34 euros HT. Les travaux prévus sont d'un montant de 23 053.34 euros HT. Le conseil charge le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de la sous-préfecture de Boulay/Forbach.